

## APPEL À PROJETS RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

En 2022, le Festival du « Mois des Climats » se renforce  
- Les Nouveautés -

### DATES

- **La durée du festival s'étend du 3 juin au 17 juillet**

Sur consultation des labellisés 2021, nous gardons une partie du festival sur juillet, permettant de bénéficier d'une plus grande durée d'exposition et d'accueillir les 1ers touristes.

### REMISES DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- **Jusqu'au 8 avril** pour figurer sur le programme papier et être éligible au « Coup de cœur » et « Coups de pouce »
- **Jusqu'au 3 juin** pour figurer sur le programme en ligne uniquement (sur le site [www.climats-bourgogne.com](http://www.climats-bourgogne.com))

### CRITERES DE SÉLECTION

- Une manifestation à **maximum 20€**
- Une **proposition inédite** (de contenu ou tarifaire) pour le Mois des Climats
- Des **critères adaptés** pour les dégustations, les expositions, les conférences et les rendez-vous artistiques

### COMMUNICATION

- **Un programme papier augmenté sous le format d'une gazette**

L'objectif est d'éditorialiser les contenus, d'aider le public à se repérer dans la programmation et de disposer de plus de place pour présenter les manifestations.

- **Une campagne de communication renforcée en ligne et sur les réseaux sociaux**

Nous vous inviterons pour cela à participer et partager activement les posts générés, en complément de ceux que vous créez vous-même pour promouvoir vos manifestations. N'oubliez pas les #ClimatsUNESCO et #moisdesclimats

- **Un accompagnement** pour l'inscription des manifestations sur la base de données régionale: **Décibelles Data**, pour un référencement optimal dans les agendas
- **Un Kit de communication** papier et numérique ainsi qu'**une fiche « pas à pas » de communication**

### LA PHILOSOPHIE DU MOIS DES CLIMATS

Le Mois des Climats, c'est le festival pour faire découvrir les Climats de Bourgogne, vignoble inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, à travers un programme de manifestations inédites, abordables et accessibles à tous. Des rendez-vous joyeux, insolites ou gourmands se succèdent de juin à juillet, entre histoire et patrimoine, vigne et vin, sport et nature.

Posez-nous vos questions ! Réunion d'information à venir début mars

## LES OBJECTIFS DU FESTIVAL DU MOIS DES CLIMATS

- **Inviter le public** à une découverte des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO le 4 juillet 2015.
- **Permettre aux habitants et acteurs du territoire** (associatifs, culturels, sportifs, éducatifs, communaux, territoriaux...) **de partager leur regard** sur les Climats du vignoble de Bourgogne.
- **Valoriser les actions et initiatives** mises en place auprès du grand public autour de la notion de Climat.
- **Poursuivre la dynamique de réappropriation et de mobilisation populaire.**

## LE PRINCIPE

- **Une programmation ouverte à tous**

Chaque personne ou structure souhaitant proposer une manifestation pendant le Mois des Climats doit transmettre son dossier d'inscription avant le vendredi 8 avril 2022.

- **Un comité de sélection qui statue**

Chaque projet doit répondre aux critères de sélection. Il est ensuite examiné par le comité de sélection afin d'être labellisé « Mois des Climats ». Chaque projet retenu est alors intégré au programme officiel.

- **Des coups de cœur et coups de pouce financiers**

Parmi les différents projets labellisés, le comité de sélection récompense les projets innovants et intéressants par un prix « coup de cœur ». Ces derniers sont mis en avant dans la communication du Mois des Climats, sur les réseaux sociaux, le site internet et dans la presse.

Un « coup de pouce » financier peut également être sollicité par les labellisés en ayant besoin, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité et dans la limite des enveloppes.

## COMMENT PARTICIPER ?

### QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

**Chacun peut proposer une manifestation :**

- Associations : culturelles, de loisirs, sportives, etc
- Particuliers
- Entreprises
- Viticulteurs
- Scolaire / périscolaire / extrascolaire
- Structures d'enseignement / de formation / Centre d'information (CRIJ, Dispositif Envie d'agir...)
- Communes / collectivités / institutions
- Professionnels du tourisme et de la médiation
- ... toute personne ayant envie de faire connaître les Climats !

### QUELLE(S) MANIFESTATION(S) PROPOSER ?

Les manifestations sont segmentées par intérêt en **5 grandes catégories** :

- Nature & Paysage (balade, lecture de paysage, sortie sportive...)
- Patrimoine & Histoire (visite guidée, conférence, exposition...)
- Vignoble & Dégustation (visite de domaines, de caves, dégustation...)
- Art & Spectacle (exposition artistique, animations, concert...)
- Activité Famille (focus jeune public)

**Chaque organisateur devra s'engager à respecter les mesures sanitaires et gestes barrières préconisés** par le gouvernement à la période de son événement.

N'hésitez pas à nous consulter en amont si vous avez des interrogations. A réception de votre dossier, nous vous contacterons si votre dossier a besoin d'être réorienté pour correspondre aux critères du comité de sélection.

## QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION ?

### Critères généraux et engagements :

- Contribuer à une meilleure connaissance des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO et ainsi être en adéquation avec les objectifs du Mois des Climats.
- Organiser la manifestation entre le 3 juin et le 17 juillet 2022. Les événements débutant avant ou se poursuivant après sont acceptés. A noter qu'il est possible de proposer une même manifestation plusieurs fois dans le mois.
- Proposer un évènement spécialement organisé dans le cadre du Mois des Climats ou, si la manifestation est déjà existante, proposer un tarif préférentiel dans le cadre du Mois des Climats.
- Proposer un accès gratuit pour le public, ou à prix modique (moins de 20 euros par personne).
- Disposer d'un financement autonome.
- Assurer l'organisation et la sécurité de l'événement.
- S'engager à rentrer votre manifestation dans le logiciel Décibelles Data (accompagnement apporté), afin d'être référencé automatiquement dans les agendas des offices de tourisme, des professionnels et des collectivités.
- S'engager à communiquer sur votre manifestation et le festival du Mois des Climats
- S'engager à communiquer des photographies de votre manifestation ainsi que la fréquentation moyenne lors de votre événement (pour le bilan et la valorisation du Mois des Climats).

### Critères spécifiques par manifestation :

- Les dégustations devront être accompagnées d'un discours Climats œnologique et historique et proposer à un tarif maximum de 20€. Pour les offres existantes tout au long de l'année, un tarif réduit dans le cadre du festival sera demandé.
- Les conférences et expositions : les organisateurs devront fournir une description de leur contenu, les références de(s) intervenant(s) ainsi que la bibliographie sur laquelle le ou les intervenants se sont appuyés. Ces documents seront soumis à l'avis d'un historien et membre du Comité de sélection.
- Les manifestations artistiques : les organisateurs devront fournir un portfolio de leurs œuvres ainsi qu'une présentation du parcours de l'artiste. Le comité soumettra ces dossiers à l'avis d'un petit groupe d'experts.

## COMMENT BENEFICIER D'UN « COUP DE POUCE » FINANCIER ?

L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne propose une aide financière, apportée par son cercle des mécènes, aux porteurs de projet innovant. Deux types de « **coup de pouce** » seront accessibles :

- Le **coup de pouce « Mois des Climats »** : une enveloppe de 1 500 € TTC pourra être distribuée entre les lauréats remplissant les critères d'éligibilité, dans la limite maximum de 500 € TTC par projet, avec un plafond de 50 % du montant total du projet.
- Le **coup de pouce « Jeune public »** : dans le but de développer les manifestations à destination du jeune public et grâce au soutien de la Fondation d'entreprise Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, via le PIA (Prix Initiative Association), une enveloppe de 1 000 € TTC pourra être attribuée aux différents lauréats en faisant la demande, dans la limite de 500 € TTC par projet, avec un plafond de 50 % du montant total du projet.

## Critères d'éligibilité :

- Le coup de pouce doit être une aide significative pour la réussite du projet sur un poste dédié. Cette aide est apportée pour la mise en place des projets (elle ne finance pas les outils de communication comme des invitations, etc.).
- Ne seront pas éligibles aux coups de pouce les membres fondateurs et les structures partenaires de l'Association (offices de tourisme, collectivités...).
- Un projet ne peut recevoir 2 coups de pouce différents. Toutefois, un porteur de projet, proposant plusieurs manifestations, dont une à destination du jeune public, peut faire la demande des 2 aides financières.
- Un budget prévisionnel, en amont, ainsi qu'un bilan financier et une facture, en aval, seront à fournir pour bénéficier du coup de pouce.
- L'association se réserve le droit de ne pas verser le coup de pouce si la manifestation est excédentaire.

Pour toutes informations :  
Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial  
Téléphone : 03 80 20 10 40  
[www.climats-bourgogne.com](http://www.climats-bourgogne.com)

\*

Votre contact : Perrine Lefebvre  
[evenement@climats-bourgogne.com](mailto:evenement@climats-bourgogne.com)



Un événement Vignobles & Découvertes

